## Subvention pour l'acquisition d'une « Jumbokaart »

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 20 janvier 2012, le conseil communal a décidé de participer avec 50% du prix d'achat à l'acquisition de la carte dite « Jumbokaart » pour les jeunes n'ayant pas encore atteint l'âge de 20 ans le premier jour de validité de l'abonnement.

Ces dispositions valent pour toutes les cartes avec date de validité à partir du 1<sup>er</sup> février 2012. Les cartes émises avant cette date ne seront pas pris en considération. La subvention sera payée sur demande de l'intéressé, étayée d'une photocopie de la carte. La demande doit être faite à l'administration communale avant l'expiration de la carte.

## Subvention pour une installation de collecte des eaux de pluie

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 27 avril 2012, le conseil communal a décidé de d'accorder une subvention unique aux particuliers pour l'installation d'un système de collecte des eaux de pluie sur le territoire de la commune d'Useldange.

Le montant est fixé à 50% de celui accordé par l'État avec un maximum plafonné à 500 € par installation et par ménage. La liquidation de la subvention communale se fera au vu du document attestant l'obtention de la prime étatique.

Le collège des bourgmestre et échevins

Pollo BODEM, bourgmestre Marc HANSEN, échevin Gérard ANZIA, échevin